

## Paris 1er : 2 associations s'opposent au projet de la Samaritaine

COMMERCE - 18.02.2013



Une nouvelle façade va être créée rue de Rivoli. Ses concepteurs l'ont voulu "transparente, presque immatérielle". © Agence Sanaa

Deux associations de sauvegarde du patrimoine, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) et SOS Paris, ont déposé vendredi un recours contre les deux permis de construire délivrés à LVMH pour la réhabilitation de la Samaritaine, dont les travaux doivent débuter dans trois jours. L'information est révélée par le quotidien *Le Figaro* dans son édition du lundi.

Suspensif, ce recours s'ajoute déjà à un autre, gracieux, déposé par l'association de riverains Accomplir.

En cause : la non-conformité avec les règles d'urbanisme des deux permis de construire, pourtant validés fin décembre par la mairie de Paris. Le dossier présenté par le groupe de luxe qui a racheté, il y a douze ans, le bâtiment Art déco conçu par Henri Sauvage, serait incomplet.

Par ailleurs, les deux associations craignent que le projet ne défigure la rue de Rivoli, dont certains édifices datent du Moyen-Age. En plus de l'ancien magasin, LVMH a en effet acquis plusieurs maisons anciennes, dont une partie devrait être détruite pendant les travaux. A la place, devrait voir le jour un bâtiment moderne, conçu par l'agence d'architecture Sanaa. Recouvert d'une façade vitrée ondulée et sérigraphiée, ses opposants l'ont rebaptisé "rideau de douche".

Chiffré à 460 M€, le projet du groupe LVMH prévoit également la construction de 21 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, des bureaux, 95 logements sociaux, une crèche et un hôtel de luxe Cheval blanc.

---

Mot(s) clé(s) : Accomplir, LVMH, Samaritaine, Sanaa, Cheval blanc, Rideau de douche, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), SOS Paris, Henri Sauvage

---